

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis 63/05 – Comptes de l'exercice 2004

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 95 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion (CG), composée de Mmes Anita Rihs et Violeta Seematter, de MM. Robert Bernet, André Gerber, Henri Haymoz, Frédy Mühlethaler et Michel Décurnex (président), s'est réunie à 4 reprises à partir de janvier 2005, avec comme tâches spécifiques le contrôle des pièces comptables et la vérification des comptes.

1. Vérifications des pièces comptables

Toutes les factures concernant les comptes 110 (Administration), 180 (Transports publics), 300 (Domaines et Bâtiments), 400 (Travaux), 610 (Corps de police), 650 (Service incendie), ainsi que celles concernant les comptes d'investissements votés par le Conseil, ont été contrôlées. La CG a disposé de tous les listings demandés

Suite à ce contrôle, diverses questions relatives à la comptabilisation, à l'absence, la présence ou aux montants de certaines factures ont été posées à M. Kappeler, responsable des finances. Ce dernier a répondu de manière satisfaisante à toutes les demandes de la CG. La CG remarque que le nouveau mode de classement des factures débiteurs par ordre alphabétique demandé en 2004 facilite grandement le travail de recherche.

Le contrôle des comptes d'investissement fait apparaître une bonne maîtrise des coûts, exception faite du compte concernant le réaménagement du bâtiment des Abériaux, qui laisse apparaître un fort dépassement. (voir point 3 du rapport de la CG sur la gestion de l'exercice 2004).

2. Vérification des comptes

Devant l'impossibilité temporelle d'effectuer une vérification complète des comptes, seuls des pointages ont été effectués entre les comptes et les listings correspondants. Ces pointages n'ont pas révélé d'anomalies particulières.

3. Rapport de la fiduciaire Heller

La CG a pris connaissance du rapport de la fiduciaire Heller donnant décharge à la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2004.

4. Rapport de la Commission des finances

La Commission des finances établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas, selon le Règlement du Conseil communal (art. 95 et suivants), soumis à votation. Il est destiné à éclairer certains points du préavis 63/05 et fait partie intégrante du rapport de la CG.

5. Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal 63/05 concernant les comptes de l'exercice 2004,

Où le rapport de la Commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2004.
2. d'accepter les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 2004, tels que présentés.

Prangins, le 06 juin 2005

Pour la Commission:

Anita RHIS:



Violetta SEEMATTER:



Robert BERNET:



Henri HAYMOZ:



André GERBER



Frédy MUEHLEHALER



Michel DECURNEX (prés):



*Conseil Communal de Prangins
Commission des finances*

Rapport de la commission sur le bouclage des comptes 2004

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Préambule

Afin de se conformer au règlement de notre conseil qui stipule que la commission de gestion statue sur les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de la commission des finances fait partie intégrante à celui de la gestion et n'a en conséquence, pas de conclusion propre.

Cependant, contrairement à la commission de gestion qui a examiné les comptes au niveau des écritures ce qui va de pair avec sa fonction de contrôle de la gestion de la municipalité, la commission des finances a eu une approche plus globale et s'est arrêtée aux grands agrégats tout en tentant d'établir une tendance de l'évolution structurelle des comptes donnant ainsi une certaine vision du futur.

Relations avec l'état

Futur qui semble passablement tronqué car la marge de manœuvre dont dispose la municipalité tend continuellement à se réduire. Actuellement, nos participations et subventions au canton et collectivités publiques s'élèvent net (déduit les remboursements reçus de l'état) à 53.4% de l'ensemble des charges. Cette situation laisse peu de place à la municipalité qui maîtrise moins de la moitié du budget mais doit en assumer la totalité.

Tout autant préoccupant, cette année est la première « post bascule », qui marque la fin des grands mouvements étacom dont une des conséquences est la baisse de notre taux d'imposition à 60% et un transfert au canton d'une partie des charges que nous payions alors.

Tout autant préoccupant donc car ceci aurait dû logiquement permettre un accroissement de la marge de manœuvre de la municipalité sur son budget et les comptes mais il n'en est rien.

La même analyse portée aux comptes 2003 (avant la bascule) montre que la part nette des collectivités publiques représentait 52.5% du total des charges contre 53.4% actuellement. Au lieu de s'améliorer, cela s'est aggravé ! Dans l'absolu, et si on compare les tableaux charges et revenus par nature des années 2003 et 2004 (avant et après bascule) le compte 35 remboursement, participation et subv. (à l'état et aux collectivités publiques) n'a, à un peu plus de frs 120'000 près, pas bougé à 9,644

millions quand il aurait logiquement dû se réduire avec l'effet de la bascule comme les recettes fiscales qui se sont, elles, réduites d'un peu moins de 2 millions à 12,644 millions dont la moitié de cette baisse représente le passage du taux de 76% à 60% au nombre de contribuables et revenu imposable près.

Constatations

Une analyse des 6 dernières années montre que le nombre d'habitants a cru de 17% depuis 1999, les recettes fiscales par habitant de 22% et les charges également par habitant de près de 33% !! Les chiffres 2004 ont été corrigés de la bascule de sorte à les rendre compatibles aux années précédentes. Ils confirment notre analyse de l'année passée (préavis 47/04) quant à la tendance.

Comme on l'a vu au paragraphe précédent, la part imposée par l'état augmente inlassablement et laisse de moins en moins de liberté à la commune, qui gère de manière rationnelle le « ménage communal ». On peut donc en déduire que l'augmentation globale des charges par habitant est en large partie due à l'état. Cette situation préoccupe la commission des finances car la tendance à terme montre un resserrement global, il n'y a plus de « mou » donc moins de liberté d'action et moins de droit à l'erreur. Nous le voyons également par la forte baisse de l'autofinancement et des investissements depuis 2000.

Conséquences de cette situation empreinte d'incertitudes : une base saine des finances serait de nature à rassurer.

Notre commune a une bonne capacité financière comme le montre notre point d'impôts par habitant, la gestion financière se fait avec rigueur et professionnalisme mais une partie de son bilan (au passif plus précisément) provoque un débat récurant.

En effet, un souci constant de la commission depuis plusieurs années est le niveau d'endettement de la commune. Même si plusieurs facteurs entrent en considération pour son évaluation ; la dette du port que la commune présente dans ses comptes, la partie des dettes autofinancées, c'est-à-dire dont le paiement des intérêts est chargé à des tiers, la commission estime qu'il serait judicieux de réduire l'endettement.

Elle constate cependant que la municipalité l'a entendue car un remboursement annuel de frs 150'000.- sur un de nos prêts a débuté cette année. Mais comparé aux 27,48 millions de dette, cela représente 0,55%, la commission pense qu'il serait opportun d'introduire un remboursement plus systématique de la dette et apprécierait un montant un peu plus conséquent, eu égard à la situation.

Une étude avait été effectuée en 1998 par l'IDHEAP, l'Institut des hautes études en administration publique à Lausanne sur différents critères dont celui de l'endettement. Cette étude, actuellement en cours, a été reprise (avec l'accord de la municipalité) et continuée pour aboutir à fin 2004. Elle donnera ainsi une vision historique de certains aspects de nos finances.

Les comptes

Cette année, il y a deux nouveautés. La municipalité présente sauf erreur pour la première fois, un résultat des comptes déficitaires, certes, comparé au déficit budgétaire de frs 960'000.- l'amélioration représente frs 745'000 ce qui n'est pas négligeable mais sans vouloir minimiser cet état de fait, les comptes des années antérieures présentés étaient toujours meilleurs que le budget. Cette approche prudente et bien helvétique serait-elle remise en question par ce que la commission évoquait plus haut ?

Suite à ce déficit le compte capital se trouve réduit de frs 215'802.71.

Pour ce qui est de l'autre nouveauté, la municipalité a décidé d'effectuer des amortissements extraordinaires, de certains préavis ouverts au bilan concernant le génie civil, par le compte fonds de réserve pour ouvrage important. Cette approche a pour but de diminuer la valeur au bilan d'ouvrages qui ne dégagent pas de rentabilité. Ce fonds de réserve avait été constitué dans les bonnes années (80/90) afin d'éviter de trop amortir. Il n'a plus de sens en soi actuellement. Cela a comme effet de présenter une situation comptable plus proche de la réalité ainsi qu'une baisse de près de 5 millions de la valeur de notre bilan.

Pour finir, la commission a posé une vingtaine de questions relatives à certaines différences importantes entre les comptes et le budget. Les réponses du syndic et du boursier communal ont été claires et détaillées. La commission les remercie pour le temps qu'ils lui ont consacré.

Prangins, le 14 juin 2005

La commission des finances :

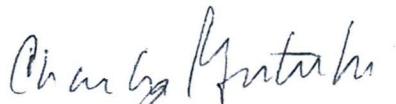
Daniel COROD



Markus EBERHARD



Charles GUTOWSKI



René LOSEY



Michel AUGSBURGER (président)

